



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2025

Juillet 2025 • 16^{ème} édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2025 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-32-6

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2025

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE SUR LE SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2025

16^{ème} édition, juillet 2025

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Economique Molinari | Paris-Bruxelles

« Depuis des décennies, les classes moyennes sont massivement taxées, moins soutenues que d'autres par l'Etat providence tandis que les services publics mis à leur disposition se dégradent inexorablement ».

Denis Olivennes (2019),
Le délicieux malheur français,
Albin Michel, page 47-48.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L’OBJECTIF DE L’ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2025.....	10
ENSEIGNEMENTS 2025 AU NIVEAU DE L’UE	11
Le taux d’imposition réel est stable	11
L’Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	12
Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales	15
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2025.....	17
Une pression fiscale nuisant au pouvoir d’achat	17
Une pression fiscale due à l’importance des cotisations transitant par les fiches de paie.....	18
Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale	20
Des retraites plus coûteuses en raison du sous-développement de la capitalisation	21
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une meilleure gestion des comptes.....	24
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une satisfaction plus élevée.....	25
DETAIL DES CALCULS	27
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	30
QUESTIONS USUELLES.....	32
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	34
SUR LES AUTEURS.....	39
PUBLICATIONS RECENTES DE L’IEM	39

Calculs réalisés avec



1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 23 et 46 % du PIB², selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen européen, sauf au Danemark (1 % cf. Figure 1 page 8).

Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pologne ou Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. Cette distinction

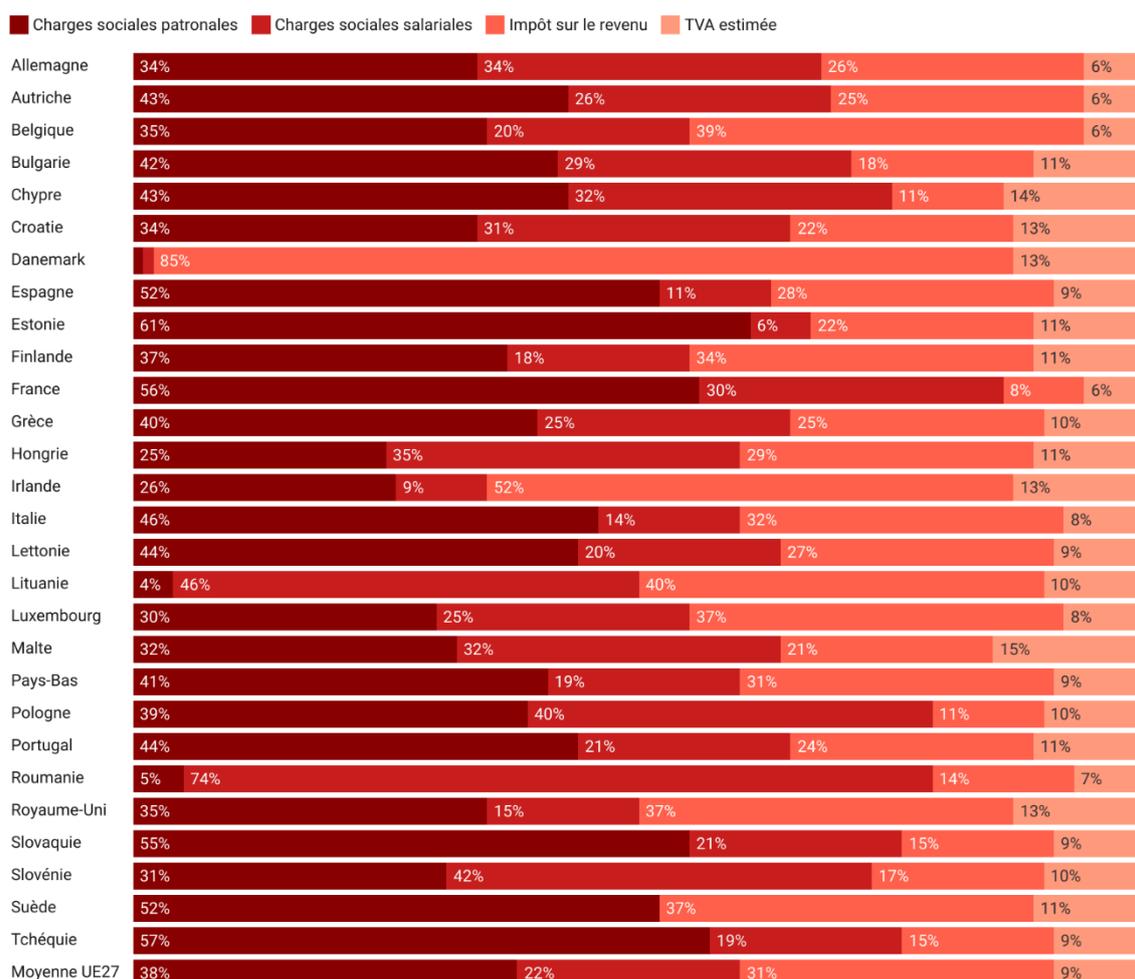
« patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevé à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits. Si ces travaux offrent une très grande richesse d'informations, avec une variété de cas-type, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponibles avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2025



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2025.

2. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALAIRES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2025

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe

Avril	Mai	Juin	Juillet
		1 Croatie	
		1 Estonie	
		2 Lituanie	
		7 Luxembourg	
		7 Portugal	
	8 Royaume-Uni	8 Lettonie	8 Allemagne
		10 Pologne	
		11 Moyenne UE	
		13 Tchéquie	
		13 Slovénie	14 Autriche
15 Malte		14 Espagne	
		14 Finlande	16 Belgique
		15 Grèce	
		16 Pays-Bas	18 France
		17 Suède	
	22 Irlande	19 Hongrie	
	24 Bulgarie	19 Roumanie	
24 Chypre	28 Danemark	24 Slovaquie	
		30 Italie	

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2025.



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2025.

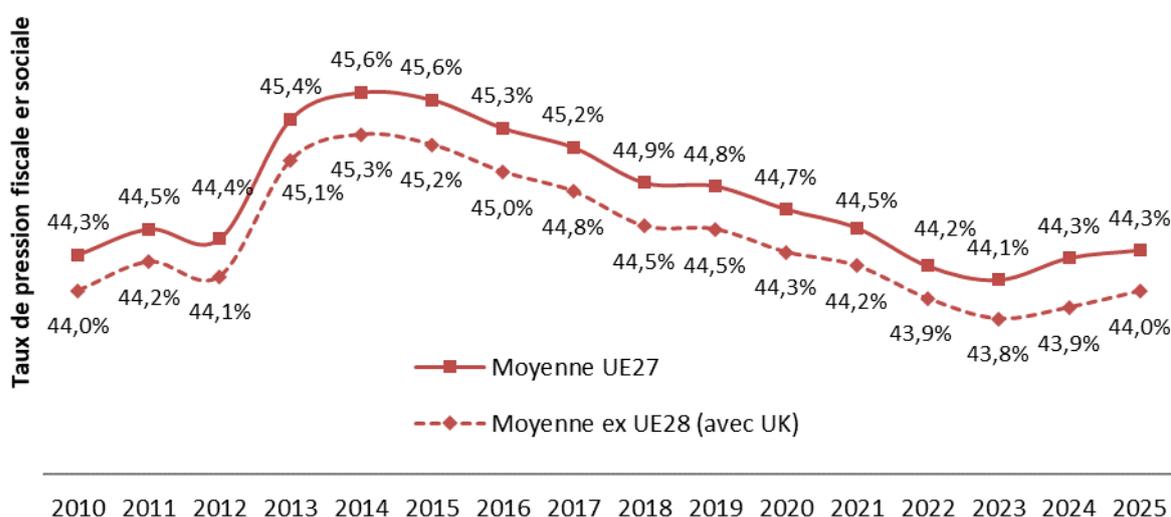
4. ENSEIGNEMENTS 2025 AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel est stable

En 2025, le taux réel d'imposition du salarié est de 44,3 % dans l'UE à 27. Il est stable par rapport à 2024 et en baisse de 1,3 % par rapport au pic de 2014.

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 44,30 € de prélèvements obligatoires en 2025. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 55,70 € de pouvoir d'achat réel. C'est 1,3 € de plus qu'en 2014.

Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

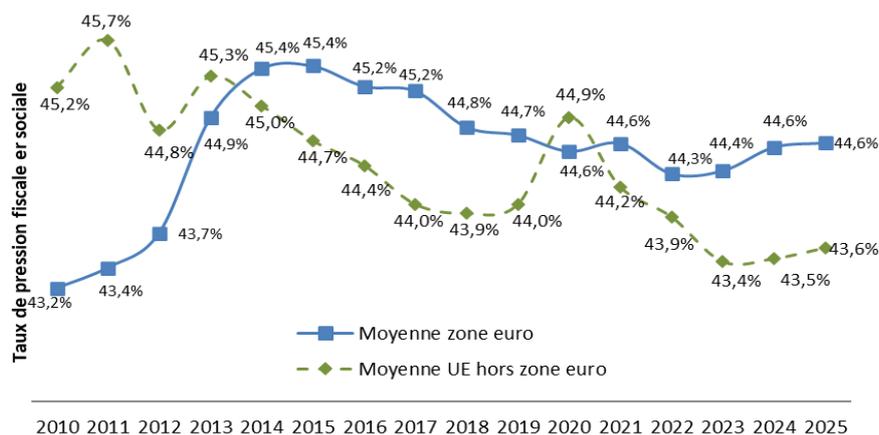
Sur un an, seize pays de l'UE connaissent une augmentation des prélèvements obligatoires conduisant à un recul de la date de la libération fiscale et sociale. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, de la Croatie, de la France (-1 jour de liberté fiscale et sociale), de l'Autriche et de la Pologne (-2 jours), de Chypre, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Slovénie et de la Tchéquie (-3 jours), de l'Espagne, l'Estonie (-4 jours), de la Slovaquie (-5 jours), de la Lituanie et de l'Irlande (-6 jours).

Quatre pays sont stables, la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie et la Roumanie.

Sept pays ont enregistré une baisse des prélèvements permettant de récupérer des jours de liberté fiscale et sociale. C'est le cas en Suède (+1 jour), au Danemark (+2 jours), en Italie (+3 jours), au Luxembourg et au Portugal (+6 jours), en Lettonie (+7 jours). Enfin, les salariés maltais se sont acquittés de toutes leurs charges et impôt 17 jours plus tôt, grâce à un élargissement des tranches d'imposition sur le revenu permettant à Malte de détrôner Chypre en tant qu'Etat membre de l'UE le moins imposé.

Si la fiscalité dans l'UE est en 2025 égale à celle de 2010, ce n'est pas le cas pour la zone euro (Figure 3 page 12). La fiscalité sur le salarié moyen était à 43,2 % début 2010. Elle est montée à plus de 45 % en 2014 et est à 44,6 % en 2025. Beaucoup de pays, dont la France, ont cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages plutôt qu'en réduisant les dépenses.

Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la composition de l'euro de l'année en question. Le Royaume-Uni est sorti de l'UE en 2020 ce qui explique la remontée du taux de fiscalité moyen des pays de l'UE hors zone euro cette année-là.

L'Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Depuis 2012, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne sont l'Autriche, la France et la Belgique, mais l'ordre du trio de tête a changé périodiquement. Depuis 2023, la France est redevenue n°1, la Belgique n°2 et l'Autriche n°3.

La France est championne des prélèvements obligatoires en 2025 avec une libération sociale et fiscale le 18 juillet. Jusqu'à cette date, le salarié moyen célibataire n'a pas de contrôle direct sur l'affectation des fruits de son travail. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,4 % lorsqu'on tient compte des cotisations sociales, la CSG et la CRDS, l'impôt sur le revenu et la TVA qui réduisent son pouvoir d'achat. Elle augmente légèrement par rapport à l'an passé (+0,40 %) avec à la clef le recul d'un jour de la libération fiscale et sociale.

La Belgique est 2^{ème} sur le podium avec une libération sociale et fiscale le 16 juillet. L'ex numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) était devenue grâce à son « Tax shift » n°2 (de 2016 à 2017) puis n°3 (depuis 2018). Elle est n°2 en 2025 (comme l'an passé) avec 54 % de pression sociale, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,50 %) avec le recul d'un jour de la libération fiscale et sociale.

L'Autriche est 3^{ème} sur le podium avec une libération sociale et fiscale le 14 juillet. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 53,4 %, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,5 %) avec un recul de deux jours de la libération fiscale et sociale. (Zoom 1 page 14).

Dans ces trois pays, la fiscalité a augmenté en raison du caractère progressif de l'impôt sur le revenu. Les salaires bruts ont augmenté et les cotisations patronales et salariales ont augmenté de façon proportionnelle, mais l'impôt sur le revenu a progressé plus vite que les revenus en raison de son

caractère progressif lié aux seuils et tranches d'imposition. C'est ce qui explique les légères augmentations de la pression fiscale sur les salariés moyens et le recul du jour de libération sociale et fiscale d'un à deux jours en France, Belgique et Autriche.

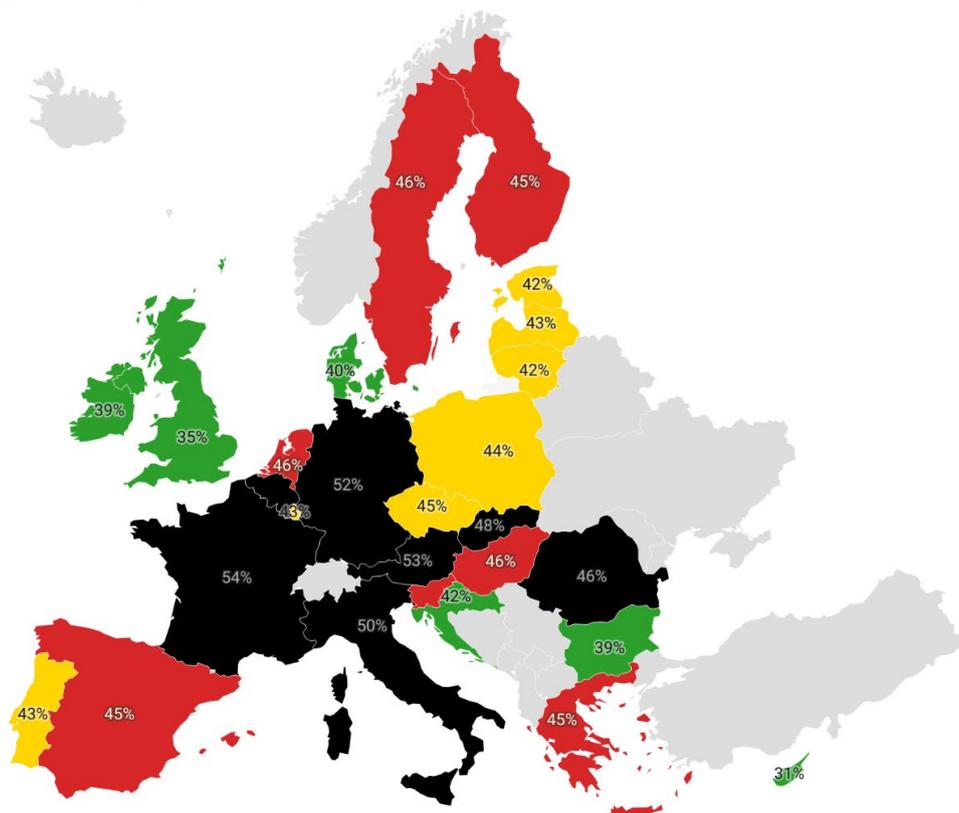
L'Allemagne suit avec 51,6 % de prélèvements obligatoires et une libération sociale et fiscale le 8 juillet.

Dans ces 4 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges.

Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte. Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2025 (en % du salaire payé par l'employeur)

■ < 41,6% ■ 41,6%–44,7% ■ 44,7%–46,3% ■ ≥ 46,3%



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2025.

Zoom 1 : L'Autriche n°3 depuis 2023 grâce à l'abandon de la « progression à froid »

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont baissé en 2016. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Il en a résulté une baisse notable de la pression sociale et fiscale de -2,1 % entre 2015 (56,4 %) et 2017 (54,3 %). Le jour de libération a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

La période suivante a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité, sous l'effet de ce que les Autrichiens appellent la « progression à froid » de l'impôt sur le revenu. Les montants nominaux (plafonds de revenu, abattements et déductions) n'étaient pas annuellement ajustés chaque année à l'inflation contrairement à la pratique française. Compte tenu du caractère progressif de l'impôt sur le revenu, la charge fiscale moyenne augmentait, même sans augmentation des taux d'imposition.

Afin de contrecarrer la « progression à froid », les tranches d'imposition sont relevées chaque année en fonction de l'inflation depuis 2023. En parallèle, la tranche d'imposition médiane a vu son taux d'imposition ramené de 42 à 40 %. Les bas salaires et les classes moyennes sont les grandes gagnantes de ce changement, les pouvoirs publics ayant fait le choix d'augmenter les seuils des deux premières tranches d'imposition plus vite que l'inflation en 2023³ et en 2024⁴, ce qui réduit le taux d'imposition effectif..

Zoom 2 : La Belgique n°2 grâce à son « tax shift »

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018 portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %. Le taux d'imposition sociale et fiscale du salarié moyen belge a chuté de 59,5 % en 2015 à 53,6 % en 2019. Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 6 août 2015 au 15 juillet 2019.

Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52 100 emplois entre 2015 et 2021⁵. Conséquence : le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »⁶. Un pari quasiment réussi en dépit de la crise économique liée à la Covid-19. Le taux de chômage belge a été ramené de 8,7 % en 2015 à 5,5 % en 2019 avant de remonter à 6,3 % en 2021, selon Eurostat. Depuis 2019, la fiscalité sur le salarié moyen est restée quasi stable autour de 54%

Zoom 3 : La France n°1 en dépit de la transformation du CICE en baisse de charges

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen a diminué significativement depuis 2018. Il était de 56,7 % en 2018, contre 54,3 % en 2024. Cette baisse a été enclenchée en 2019 avec le remplacement du CICE par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %. Depuis, les charges patronales représentent 43 % du salaire brut contre 49 % en 2018. En complément, le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ». Il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points) pour augmenter les salaires nets. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 point), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2 200 € nets par mois. Dans la réalité, le gain représentait 126 euros en 2020 pour le salarié moyen célibataire : l'économie liée à l'imposition à 11 au lieu de 14 % représentait 767 euros. Mais elle a été amputée à 84 % par la baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 %, qui a coûté au salarié moyen 641 euros.

Par comparaison, les salariés moyens belges puis autrichiens ont bénéficié de baisses d'impôt bien plus fortes dans les années précédentes. Cela explique pourquoi la Belgique – championne de 2011 à 2015 – et l'Autriche – championne de 2021 à 2022 – sont désormais n°3 et n°2 de la pression fiscale et sociale derrière la France, qui est n°1 depuis 2023, place qu'elle occupait déjà de 2016 à 2020.

Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales

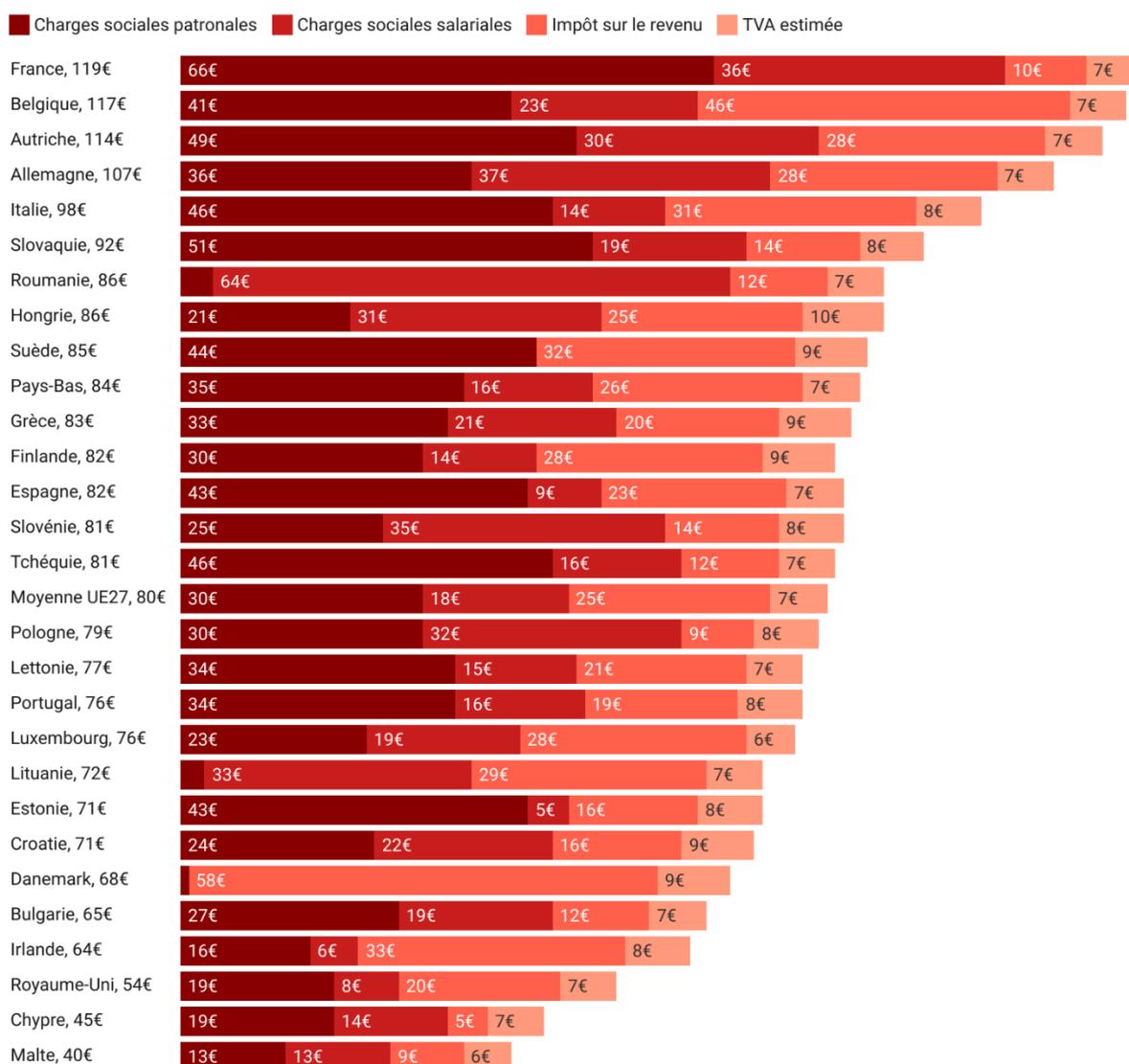
En 2025, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 180 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 80 € de charges et d'impôts, dont 48 € de cotisations patronales et salariales (Figure 4 page 15).

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre.

L'employeur français débourse 219 € – dont 102 € de cotisations patronales et salariales – pour que son salarié moyen dispose de 100 € de salaire net d'impôts.

A l'opposé, les employeurs à Malte distribuent 140 € – dont 26 € de cotisations patronales et salariales – pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

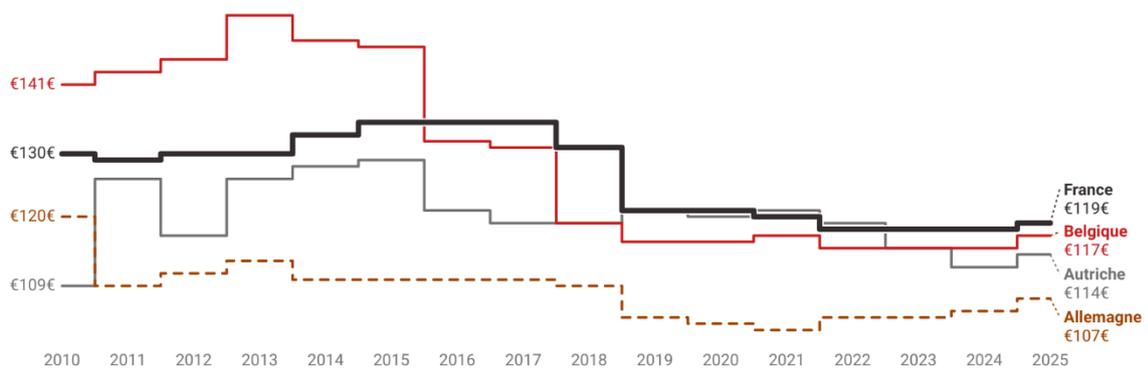
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2025



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2025.

Figure 5 : En France, la fiscalité pénalise le pouvoir d'achat plus qu'ailleurs

Cotisations sociales et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat nets d'un salarié moyen



Source: Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable de 2010 à 2025, en tenant compte des cotisations sociales patronales, salariales, de l'impôt sur le revenu et de la TVA.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2025

L'étude montre que la pression sociale et fiscale française reste très élevée en 2025. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,4 %, en très légère hausse par rapport à l'an passé.

Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat

Le système fiscal et social contribue à réduire significativement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

La fiscalité est si importante, avec 54,4 % de charges et impôts sur ce qui est déboursé par l'employeur, qu'il ne reste *in fine* que 28 400 € de pouvoir d'achat réel, plaçant le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE, entre la Suède et l'Italie.

Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Coût employeur (brut + cotisations patronales)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)	= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)
1	Luxembourg	84 269 € 35%	France 54,4%	Luxembourg 47 948 € 69%
2	Pays-Bas	76 742 € 23%	Belgique 54,0%	Royaume-Uni 43 090 € 52%
3	Autriche	74 144 € 19%	Autriche 53,4%	Pays-Bas 41 785 € 47%
4	Allemagne	73 619 € 18%	Allemagne 51,6%	Irlande 40 705 € 43%
5	Belgique	73 127 € 17%	Italie 49,6%	Danemark 39 199 € 38%
6	Irlande	66 518 € 7%	Slovaquie 47,9%	Allemagne 35 597 € 25%
7	Royaume-Uni	66 207 € 6%	Roumanie 46,3%	Finlande 35 194 € 24%
8	Danemark	65 753 € 6%	Hongrie 46,3%	Autriche 34 586 € 22%
9	Finlande	63 999 € 3%	Suède 45,9%	Belgique 33 667 € 19%
10	France	62 282 €	Pays-Bas 45,6%	Suède 31 834 € 12%
11	Suède	58 802 € -6%	Grèce 45,2%	France 28 400 €
12	Italie	43 540 € -30%	Finlande 45,0%	Chypre 22 506 € -21%
13	Espagne	39 481 € -37%	Espagne 45,0%	Italie 21 962 € -23%
14	Chypre	32 723 € -47%	Slovénie 44,8%	Espagne 21 733 € -23%
15	Slovénie	30 960 € -50%	Tchéquie 44,7%	Malte 17 240 € -39%
16	Portugal	29 347 € -53%	Pologne 44,1%	Slovénie 17 083 € -40%
17	Estonie	28 894 € -54%	Lettonie 43,4%	Estonie 16 879 € -41%
18	Grèce	28 782 € -54%	Portugal 43,2%	Portugal 16 664 € -41%
19	Tchéquie	27 403 € -56%	Luxembourg 43,1%	Grèce 15 762 € -44%
20	Pologne	24 182 € -61%	Lituanie 41,8%	Tchéquie 15 149 € -47%
21	Malte	24 177 € -61%	Estonie 41,6%	Lituanie 13 866 € -51%
22	Lituanie	23 824 € -62%	Croatie 41,5%	Pologne 13 518 € -52%
23	Lettonie	22 937 € -63%	Danemark 40,4%	Lettonie 12 984 € -54%
24	Slovaquie	22 929 € -63%	Bulgarie 39,3%	Croatie 12 944 € -54%
25	Croatie	22 129 € -64%	Irlande 38,8%	Slovaquie 11 938 € -58%
26	Hongrie	19 543 € -69%	Royaume-Uni 34,9%	Hongrie 10 492 € -63%
27	Roumanie	17 368 € -72%	Chypre 31,2%	Roumanie 9 323 € -67%
28	Bulgarie	14 859 € -76%	Malte 28,7%	Bulgarie 9 013 € -68%

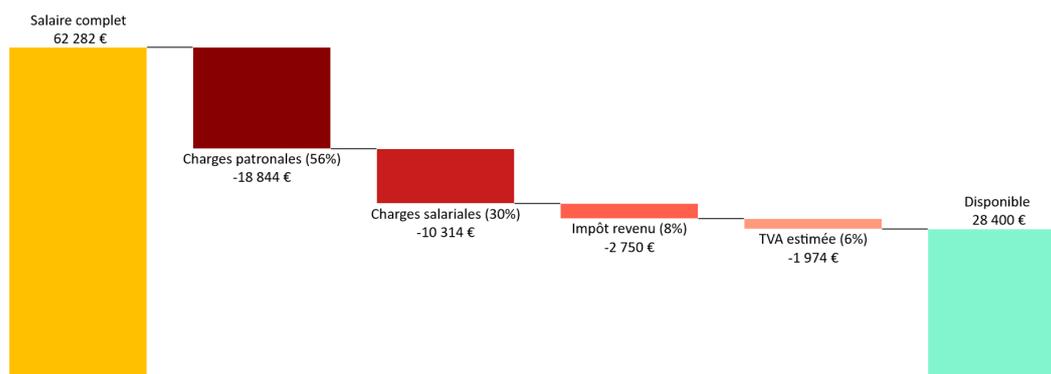
Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2025.

La pression sociale et fiscale reste à des niveaux records en France et pénalise le pouvoir d'achat des salariés moyens. Ils sont les plus fiscalisés dans l'Union européenne depuis 2023, en dépit des réductions de cotisations sociales opérées depuis 2015, et notamment de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales en 2019.

Une pression fiscale due à l'importance des cotisations transitant par les fiches de paie

La pression fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (56 %), salariales (30 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (8 %) ou la TVA (6 %, cf. Figure 6).

Figure 6 : Impact de la fiscalité sur le pouvoir d'achat du salarié moyen français en 2025



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2025.

Pour distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 66 € de charges « patronales » et de 36 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE, la France étant le seul pays où les cotisations sociales sont plus importantes que le pouvoir d'achat net d'impôt.

Cette situation est la conséquence de la pratique française conduisant à financer toute une série de politiques par la fiche de paie (santé, formation, logement, voire transport cf. Zoom 4 page 19) et, plus structurellement, elle est liée au recours quasi exclusif à la répartition pour le financement des retraites. Cela génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

L'importance des cotisations sociales génère des tensions avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être mal rémunérés. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les premiers constatent qu'ils dépensent plus qu'ailleurs pour leurs employés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution. D'où l'impression que le travail ne paie pas assez, la récurrence des revendications liées au pouvoir d'achat et au partage de la valeur ajoutée, alors que les indicateurs montrent qu'il est particulièrement favorable aux salariés en France.

L'importance de la fiscalité française transitant par les salaires contribue à la persistance d'un chômage particulièrement élevé par rapport à nos voisins, avec 7,1 % de chômage en mai 2025, contre 5,9 % en moyenne dans l'Union européenne.

La fiscalité incite les employeurs à limiter les embauches – comme les augmentations de salaires – sur le territoire. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en

passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi les entreprises françaises sont, toutes proportions gardées, plus internationalisées et créatrices d'emplois à l'étranger que leurs concurrentes⁷.

La surfiscalité contribue aussi au départ de salariés. Le développement de l'emploi frontalier est asymétrique avec des déséquilibres majeurs⁸. Selon Eurostat, plus de 537 000 personnes résidaient en France et travaillaient à l'étranger en 2024, alors que les habitants des pays limitrophes étaient bien moins nombreux à venir travailler dans l'Hexagone (quelques dizaines de milliers selon l'Insee). La France représentait l'an passé 24 % des frontaliers de l'Union européenne, une proportion bien plus élevée que son poids dans la population européenne (15 %) ou la population active (14 %).

Les données de la Banque de France confirment qu'il existe un déséquilibre significatif. Selon la balance des paiements, les résidents ont cherché hors de France 35,5 milliards d'euros de rémunération en 2024⁹. Dans le sens inverse, les résidents à l'étranger sont allés chercher à peine 2 milliards de rémunérations dans l'Hexagone, soit 17 fois moins.

Pour contrebalancer les effets délétères de cette surfiscalité, des mécanismes de réduction de charges patronales ont été mis en place. Ils sont parfois présentés comme des « aides aux entreprises », ce qu'ils ne sont pas. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont acquittées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Financées grâce à la création de richesse opérée par les salariés, elles augmentent le coût employeur et réduisent le salaire net. Réduire les cotisations patronales est une démarche qui profite aux salariés qui échappent au chômage ou bénéficient d'augmentations de salaires plus attrayantes, ce qui améliore leur pouvoir d'achat.

L'analyse économique montre que les baisses de fiscalité ne ciblant pas la masse salariale sont, elles aussi, susceptibles d'améliorer la situation des salariés. Ils supportent souvent, par ricochet, une part significative des impôts de production ou des impôts sur les sociétés. Lorsque les entreprises n'arrivent pas à reporter ces fiscalités sur leurs consommateurs ou leurs actionnaires, ces impôts riment avec moins d'embauches ou d'augmentations de salaires. Dans la lignée des écrits de l'économiste Arnold Harberger¹⁰, un grand nombre de travaux quantifient l'incidence sur les rémunérations des impôts sur les sociétés. Une analyse de référence de Fuest et al. estime, par exemple, que 51 % de la charge d'impôt des sociétés est transférée sur les salariés¹¹.

Zoom 4 : Une anomalie, Île-de-France Mobilités financée par la fiche de paie

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement mobilité » (ex versement transport), qu'elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2025, ses recettes devaient s'élever à 17,3 milliards d'euros.

Le tiers des recettes (36,7 %) devait provenir du versement mobilité avec 6 milliards d'euros. Le reste devait être composé d'autres recettes et subventions publiques (50 %) et d'emprunts (13 %).

Le versement mobilité correspond à 3,20 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts-de-Seine depuis 2024. Cela représente 1 390 euros acquittés par l'employeur pour le compte du salarié moyen en 2025.

Le vrai prix du PASS Navigo est deux fois plus élevé que les 977 euros par an dont s'acquittent les usagers. Il est de 2 367 € dans le cas salarié moyen ayant une carte d'abonnement annuelle.

Source : *Calculs Institut économique Molinari, d'après Ile de France mobilités (2024) Budget Primitif 2025, séance du 11 décembre 2024, consultable avec l'adresse https://portail-idfm.cdn.prismic.io/portail-idfm/Z1qkdZbqstJ98X_K_RapportBP2025.pdf*

Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Pour certains, la pression fiscale et sociale française est la conséquence d'un choix sociétal avec une protection sociale plus développée. A les entendre, les cotisations sociales financeraient en France un « compromis social » plus généreux qu'ailleurs. Cette idée doit être sérieusement relativisée, voire écartée.

Le pouvoir d'achat du salarié moyen français est significativement plus contraint que dans les pays de tradition beveridgienne (Royaume-Uni et Irlande), mais aussi que dans les pays du Nord ayant une tradition sociale proche de la nôtre.

L'étude montre un décrochage français par rapport aux pays du Nord, notamment la Finlande et la Suède (Tableau 2). Alors que le salarié français coûte à peine 3 % de moins que le salarié finlandais, son salaire net de cotisations et d'impôts est 24 % moins élevé. Alors que le salarié français coûte à peine 6 % de plus que le salarié suédois, son salaire net de cotisations et d'impôts est 12 % moins élevé.

Ces différentiels sont liés à l'ampleur des prélèvements, qui représentent 54,4 % du coût employeur en France, contre 45 % en Finlande et 46 % en Suède. Pour autant, ces pays offrent des protections significatives.

Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des coûts employeur proches

Pays	Coût employeur (brut + cotisations patronales)	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France (en points)	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Finlande	63 999 €	3%	45,0%	-9%	35 194 €	24%
France	62 282 €		54,4%		28 400 €	
Suède	58 802 €	-6%	45,9%	-9%	31 834 €	12%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

De manière générale, si les prestations de protection sociale rapportées au PIB sont plus élevées en France (31,3 % du PIB en 2023), l'écart est anecdotique avec la Finlande (31,2 %), faible avec l'Autriche (29,7 %), l'Allemagne (28,6 %), la Belgique, l'Italie ou le Danemark (autour de 28 %), la Suède (27 %) ou les Pays-Bas (26 %).

Et surtout, lorsqu'on raisonne en dépenses de protection sociale par habitant, la France n'est pas la championne des dépenses sociales. Elle n'est que 9^{ème} sur 27¹² dans l'UE derrière 8 pays fiscalisant proportionnellement moins les salariés moyens (Tableau 3).

Dans le détail, la France est 7^{ème} s'agissant des dépenses par habitant en santé, mais seulement 9^{ème} en prévention. Cela constitue un point faible dans la mesure où investir intelligemment en prévention permet de freiner la dynamique des dépenses de santé en économisant ultérieurement des traitements curatifs tout en préservant la vie en bonne santé. La France est 8^{ème} en dépenses de vieillesse par personne et 9^{ème} en dépenses de soutien en familles. Le seul domaine où la France est dans le trio de tête est la dépense en faveur des chômeurs, en lien avec un chômage plus élevé qu'ailleurs et des mécanismes d'indemnisations plus généreux.

Tableau 3 : Des pays fiscalisant moins les salariés moyens ont plus de dépenses sociales

Comparaison de la pression fiscale et sociale sur un salarié moyen (en % du coût employeur) et des dépenses sociales dans des pays une tradition sociale comparable à la France

Pays	Taux de pression sociale et fiscale	Dépense de protection sociale en € par habitant	Rang dépense protection sociale (sur 27 pays)	Rang dépense maladie (sur 27)	Rang dépense prévention (sur 27)	Rang dépense vieillesse (sur 27)	Rang dépense famille (sur 27)	Rang dépense chômage (sur 27)
Danemark	40,4%	17 634	2	9	2	3	2	5
Luxembourg	43,1%	27 290	1	1	1	1	1	1
Finlande	45,0%	15 276	5	10	5	4	4	2
Pays-Bas	45,6%	15 419	3	2	3	7	10	12
Suède	45,9%	13 897	8	6	8	5	5	11
Allemagne	51,6%	14 273	6	4	6	10	3	7
Autriche	53,4%	15 394	4	5	4	2	6	4
Belgique	54,0%	14 065	7	8	7	6	8	8
France	54,4%	12 939	9	7	9	8	9	3

Source: Institut économique Molinari d'après EY et Eurostat pour 2023 pour toutes les dépenses sauf la prévention (2022).

Des retraites plus coûteuses en raison du sous-développement de la capitalisation

Pour certains, le niveau de prélèvements sur les salariés moyens devrait être relativisé car les cotisations retraite permettraient de financer un « salaire différé » plus généreux qu'ailleurs. Là encore cette représentation est éloignée de la réalité¹³.

D'une part, dans l'Hexagone, les retraites sont quasi exclusivement financées en répartition, la capitalisation représentant seulement 2,3 % des pensions versées¹⁴. Or, dans un système par répartition, les cotisations retraite ne sont pas placées, mais servent à payer les pensions des retraités du moment. Prétendre que les cotisations retraites financent un salaire « différé » est donc inexacte.

Surtout, le rapport qualité/prix des cotisations retraites française est particulièrement médiocre. Les retraites coûtent 28 % du salaire brut, soit 12 100 euros pour un salarié moyen pour un rendement appelé à baisser.

Alors que le salarié moyen français est 2^{ème} ex aequo en termes de taux de cotisation retraite dans l'Union européenne, il sera seulement 11^{ème} en taux de remplacement à la retraite. Par rapport à la moyenne de l'UE, les retraites coûtent en France 30 % (ou 7 points de salaire brut) de plus, pour un surplus en termes de pension d'à peine 6 % (ou 4 points de salaire net, Figure 7).

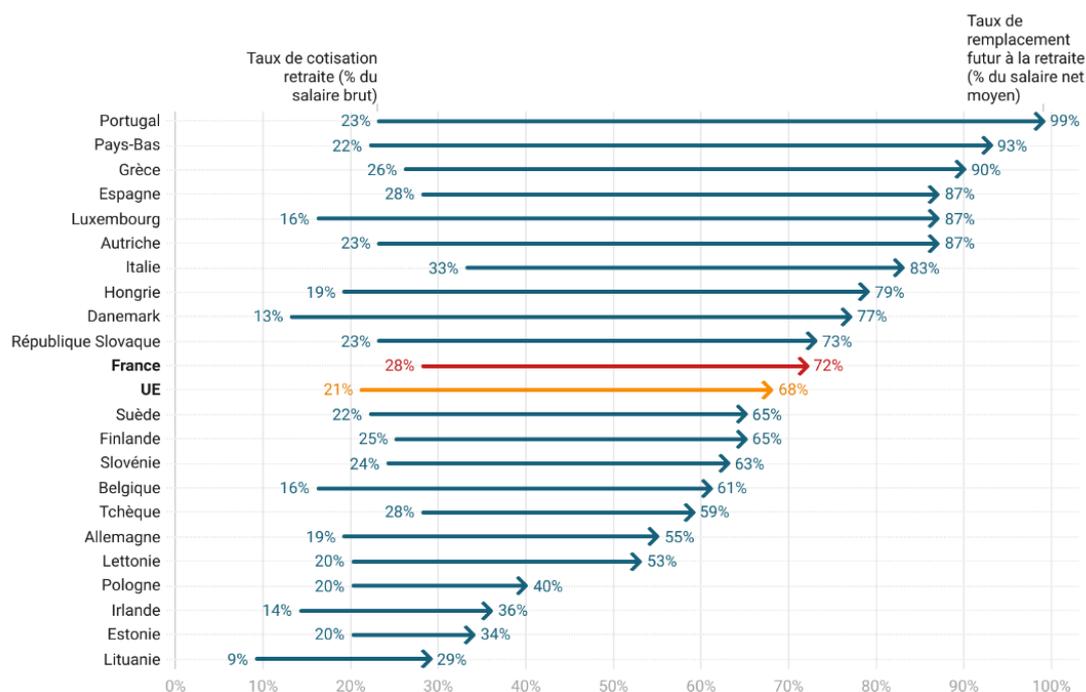
Cette contreperformance est liée au recours quasi exclusif à la répartition qui renchérit le coût de financement des retraites dans une société vieillissante.

Lorsque la répartition a été généralisée dans le secteur privé, la situation démographique était favorable. Il y avait 4 cotisants à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour financer un retraité bénéficiant d'une petite pension dans les années 1950¹⁵. La retraite mobilisait seulement 5 %

du PIB, les cotisations ne renchérisaient pas significativement le coût du travail et ne pénalisaient pas le pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, la situation est radicalement différente. Il y a quasiment 3 fois moins de cotisants pour financer un retraité (1,4 cotisant pour un retraité à la CNAV), les retraites mobilisent 13,9 % du PIB et obèrent significativement le pouvoir d'achat des salariés.

Figure 7 : En France, le rapport qualité/prix des retraites est moyen



Source: Institut économique Molinari d'après OCDE (Pensions at Glance Database 2023, Pension replacement rates et Mandatory pension contribution rates en 2022) avec régimes obligatoires publics et privés et des taux de remplacement nets futurs calculés en pourcentage du salaire net de la vie entière.

Avec le contre-choc du baby-boom, la répartition pâtit d'un rendement « implicite » déclinant. Le taux de rendement interne (TRI) des cotisations était de 9 % pour la génération née en 1920, majoritairement décédée. A ce stade, le retraité moyen, né en 1950, bénéficie d'un TRI proche de 2 % lorsqu'on prend en compte les cotisations qui ont été prélevées sur son travail et la pension qui lui est versée. Pour les générations 1973 et suivantes, le TRI sera d'à peine 0,5 %¹⁶.

L'écart se creuse avec la capitalisation qui a généré un rendement brut de 4,3 % par an de plus que l'inflation dans les pays de l'OCDE entre 2011 et 2021.

Comme les retraites par répartition, la capitalisation repose sur les cotisations des actifs. Mais, contrairement à la répartition, les cotisations ne sont pas employées pour payer immédiatement les pensions. Elles sont placées. La capitalisation est un mode plus économique de financement des retraites, car elle permet de profiter des performances des marchés financiers. A cotisation égale, la capitalisation génère de meilleures pensions que la répartition. Une partie des pensions est, en effet, financée par les gains liés aux placements (dividendes, plus-values...), ce qui permet de se contenter de cotisations retraite moindres et de financer des retraites généreuses tout en préservant les salaires nets des actifs.

Grâce à la capitalisation, les salariés danois, champions de l'épargne retraite en Europe, financent des prestations retraites futures supérieures aux Français (avec 77 % de taux de remplacement vs 72 %) alors qu'ils cotisent deux fois moins (13 % du brut vs 28 %, cf. Tableau 4).

Tableau 4 : En France, le sous-développement de la capitalisation retraite pénalise le pouvoir d'achat des salariés

	Taux de pression sociale et fiscale sur un salarié moyen (2025)	Epargne retraite (en % du PIB de 2024)	Taux de cotisation retraite (en % du salaire brut)	Taux de remplacement futur à la retraite (en % du salaire net moyen)
Danemark	40%	204%	13%	77%
Pays-Bas	46%	150%	22%	93%
Suède	46%	115%	22%	65%
France	54%	13%	28%	72%

Source : calculs Institut économique Molinari à partir de données EY et OCDE.

Ajoutons que d'un point de vue macroéconomique, capitaliser présente de nombreux avantages. Cela réduit le niveau de prélèvements obligatoires et en développant l'épargne longue, cela permet d'améliorer le financement de l'économie et de l'innovation¹⁷.

En France, les régimes de retraite par capitalisation sont peu développés. Ils représentaient 13 % du PIB placés fin 2024 contre 92 % dans les pays de l'OCDE, soit un écart de 1 à 7¹⁸. D'un point de vue individuel, le sous-développement de l'épargne retraite française représente une perte de chance ou une « taxe implicite » de l'ordre 1 700 euros par an par actif et retraité par rapport à la moyenne de l'OCDE. D'un point de vue macroéconomique, le manque-à-gagner est de l'ordre de 3 points de PIB ou 80 milliards d'euros par an¹⁹.

En prenant comme base de comparaison les 3 pays de l'UE ayant le plus misé sur l'épargne retraite (Danemark, Pays-Bas et Suède), le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite est deux fois plus élevé. Il est de l'ordre 3 400 euros par personne en France, ce qui représente 6 % du PIB ou 160 milliards d'euros par an.

Ajoutons que les salariés sont aussi pénalisés en tant que contribuables par l'imprévoyance des administrations en matière de retraites qui renchérit le coût de production de tous les services publics.

Dans le secteur public, les retraites des fonctionnaires sont directement financées par le budget des administrations²⁰. Les cotisations retraites sont de 46 % des traitements indiciaires bruts des fonctionnaires dans les collectivités locales et les hôpitaux. Dans l'Etat, les cotisations représentent 89 % des traitements des fonctionnaires civils et 137 % pour les militaires. Le surcoût est de 18 à 111 % des traitements bruts par rapport aux retraites du secteur privé, ce qui augmente artificiellement le coût de fabrication des prestations publiques et dégrade leur rapport qualité/prix pour les contribuables. Le poids de l'imprévoyance de l'Etat en matière de retraite pèse particulièrement sur les prestations des ministères ayant besoin d'effectifs significatifs pour produire leurs prestations (éducation, recherche, intérieur, justice...). En 2023, le coût des retraites représentait en particulier 30 % des crédits alloués à l'Education nationale et 27 % du budget de l'Intérieur²¹.

Contrairement aux idées reçues, la pression sociale et fiscale française ne signifie décidément pas meilleurs services publics.

Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une meilleure gestion des comptes publics

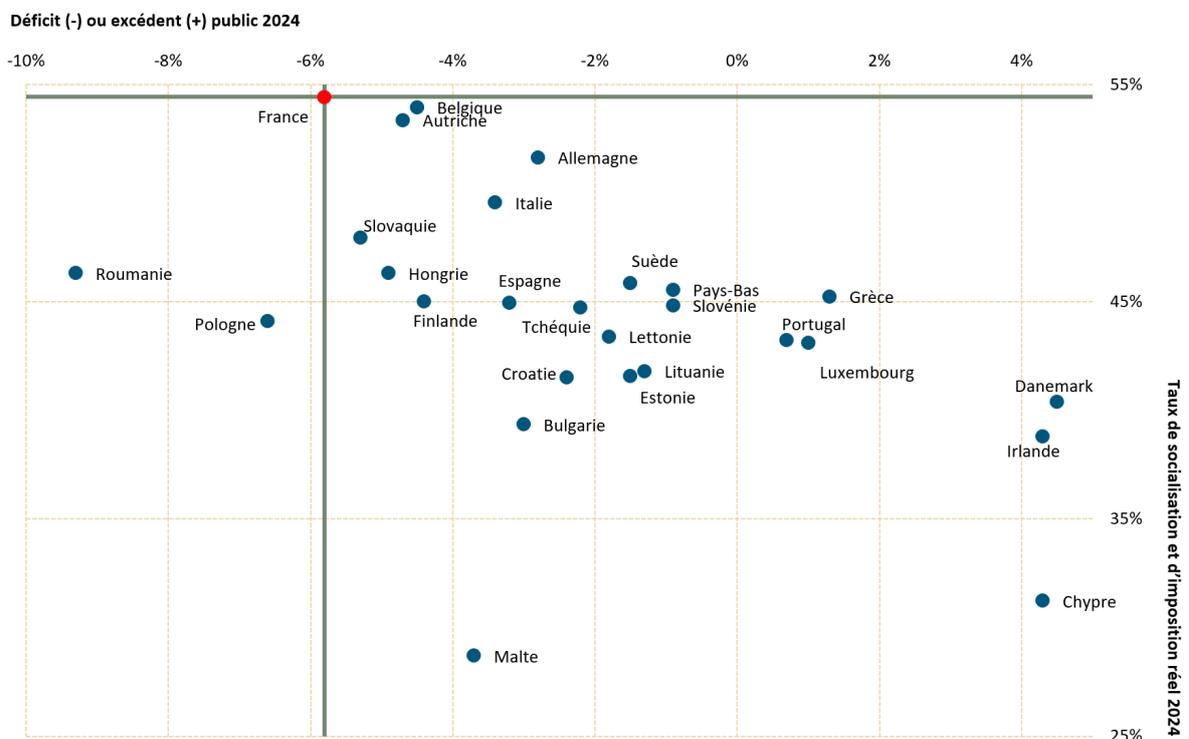
L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques. Or, ce n'est malheureusement pas le cas.

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens.

Le croisement de notre indicateur 2025 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 8 page 24). Avec un déficit public représentant 5,5 % du PIB en 2024, elle présente le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics tout en étant la championne des prélèvements sur les salariés moyens :

- les 2 pays qui avaient des déficits publics supérieurs en 2024, la Roumanie et la Pologne, ont une pression sociale et fiscale bien inférieure. Les salariés moyens roumain et polonais travaillent un mois de moins pour s'acquitter de leurs impôts et cotisations sociales avec de taux de pression sociale et fiscale de 46,3 % et 44,1 % (vs 54,4 % en France en 2025) ;
- les 2 pays ayant une fiscalité proche ont des déficits publics moindres. L'Autriche et Belgique avaient plus d'un point de déficit public en moins (déficits représentant 4,7 % et 4,5 % du PIB) par rapport à la France en 2024 (5,8 % du PIB).

Figure 8 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE

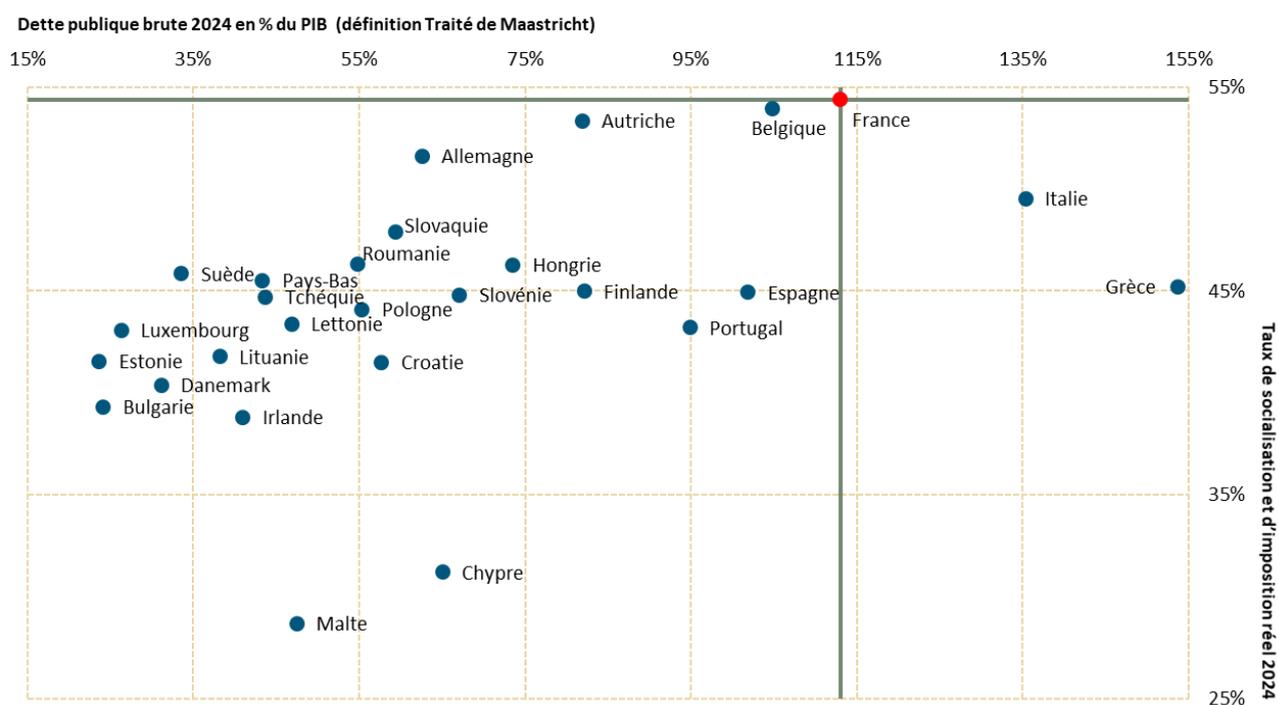


Source : Institut économique Molinari. Lecture : Les pays à droite du trait vertical gris ont des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne en dépit d'une pression sociale et fiscale record (Figure 9 page 25).

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par ces déficits est un pari hasardeux.

Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

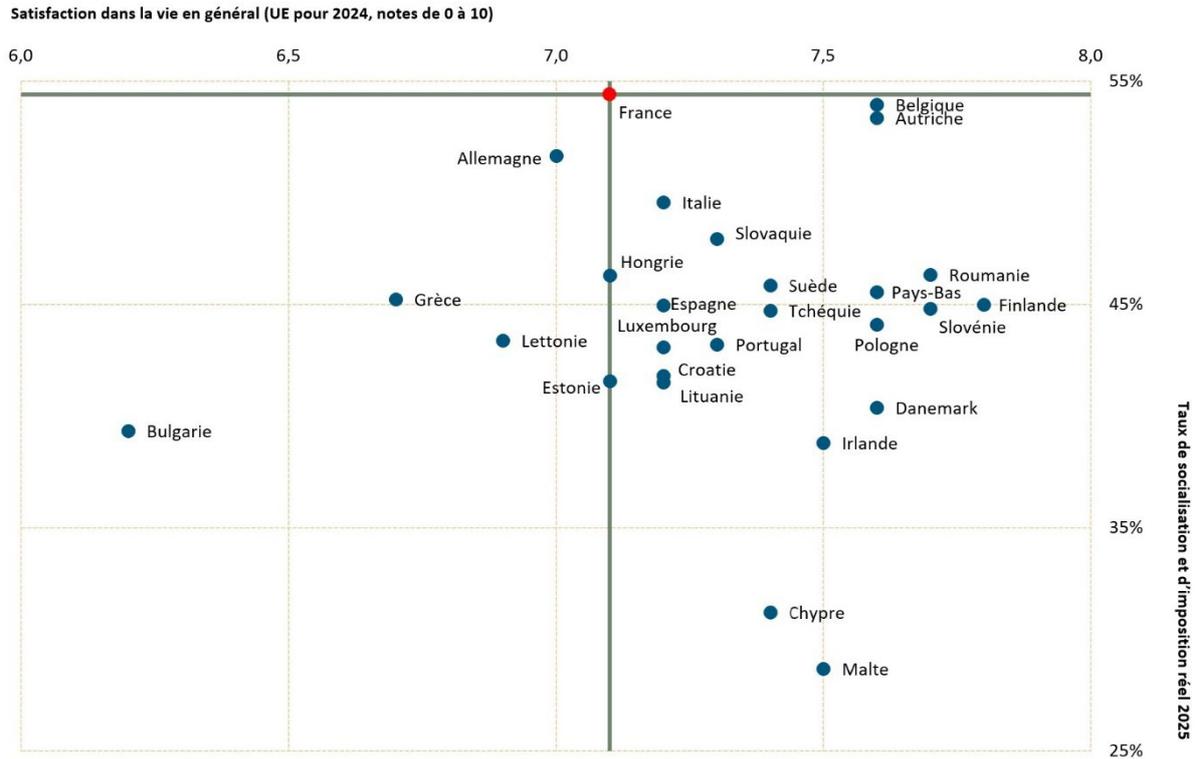
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une satisfaction plus élevée

Pour certains, la pression fiscale et sociale française est la conséquence d'un choix sociétal, avec un « compromis social » plus généreux et orienté vers la recherche de bien-être. Cette idée doit être relativisée, voire écartée, le haut niveau de dépense collective français n'étant pas associé à un supplément de bien-être significatif.

L'indicateur de satisfaction dans la vie de l'Union européenne atteste d'un ressenti moyen. La satisfaction des Français ressort à 7,1 sur 10 en 2023 (10 étant la meilleure note). Elle est inférieure à la moyenne européenne (7,3/10)²². Au sein de l'UE, la France était 21^{ème} ex aequo. Seulement quatre pays avaient une satisfaction inférieure à celle de la France.

On retrouve des résultats du même ordre avec le *World Happiness Report 2025*²³. Ce travail positionne la France 33^{ème} sur 143 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 14^{ème} sur 27 pays. Treize pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Suède.

Figure 10 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie dans l'UE



Source : Institut économique Molinari d'après Eurostat, européens de 16 ans ou plus.

6. DETAIL DES CALCULS

Tableau 5 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et TVA (2025)

Pays	Salaires complets [i]	Charges sociales "patronales"	Salaires bruts [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	73 619 €	12 752 €	60 867 €	13 117 €	9 810 €	37 940 €	2 343 €	38 021 €	35 597 €
Autriche	74 144 €	17 062 €	57 082 €	10 343 €	9 749 €	36 990 €	2 404 €	39 558 €	34 586 €
Belgique	73 127 €	13 842 €	59 285 €	7 710 €	15 442 €	36 133 €	2 466 €	39 460 €	33 667 €
Bulgarie [iii]	14 859 €	2 437 €	12 422 €	1 712 €	1 071 €	9 639 €	627 €	5 846 €	9 013 €
Chypre [iv]	32 723 €	4 367 €	28 356 €	3 247 €	1 122 €	23 988 €	1 481 €	10 216 €	22 506 €
Croatie [v]	22 129 €	3 134 €	18 995 €	2 849 €	2 058 €	14 088 €	1 145 €	9 186 €	12 944 €
Danemark	65 753 €	319 €	65 435 €	159 €	22 610 €	42 666 €	3 467 €	26 554 €	39 199 €
Espagne	39 481 €	9 243 €	30 237 €	1 959 €	4 954 €	23 324 €	1 592 €	17 748 €	21 733 €
Estonie	28 894 €	7 299 €	21 595 €	777 €	2 639 €	18 179 €	1 300 €	12 015 €	16 879 €
Finlande	63 999 €	10 689 €	53 310 €	5 083 €	9 853 €	38 375 €	3 180 €	28 804 €	35 194 €
France	62 282 €	18 844 €	43 438 €	10 314 €	2 750 €	30 374 €	1 974 €	33 882 €	28 400 €
Grèce	28 782 €	5 246 €	23 536 €	3 264 €	3 176 €	17 095 €	1 333 €	13 020 €	15 762 €
Hongrie	19 543 €	2 248 €	17 295 €	3 199 €	2 594 €	11 501 €	1 009 €	9 051 €	10 492 €
Irlande	66 518 €	6 619 €	59 899 €	2 396 €	13 510 €	43 993 €	3 288 €	25 813 €	40 705 €
Italie	43 540 €	10 048 €	33 492 €	2 961 €	6 879 €	23 653 €	1 691 €	21 578 €	21 962 €
Lettonie	22 937 €	4 378 €	18 559 €	1 949 €	2 675 €	13 935 €	951 €	9 953 €	12 984 €
Lituanie	23 824 €	414 €	23 409 €	4 565 €	3 962 €	14 882 €	1 016 €	9 957 €	13 866 €
Luxembourg	84 269 €	10 851 €	73 418 €	9 030 €	13 636 €	50 752 €	2 804 €	36 321 €	47 948 €
Malte [vi]	24 177 €	2 198 €	21 979 €	2 198 €	1 470 €	18 311 €	1 071 €	6 937 €	17 240 €
Pays-Bas	76 742 €	14 462 €	62 281 €	6 561 €	10 874 €	44 846 €	3 061 €	34 957 €	41 785 €
Pologne	24 182 €	4 111 €	20 072 €	4 311 €	1 151 €	14 610 €	1 092 €	10 664 €	13 518 €
Portugal	29 347 €	5 632 €	23 714 €	2 609 €	3 095 €	18 010 €	1 346 €	12 682 €	16 664 €
Roumanie [vii]	17 368 €	382 €	16 986 €	5 945 €	1 104 €	9 937 €	614 €	8 045 €	9 323 €
Royaume-Uni	66 207 €	8 103 €	58 104 €	3 429 €	8 589 €	46 085 €	2 996 €	23 117 €	43 090 €
Slovaquie	22 929 €	6 094 €	16 835 €	2 256 €	1 677 €	12 902 €	964 €	10 991 €	11 938 €
Slovénie	30 960 €	4 293 €	26 667 €	5 893 €	2 375 €	18 398 €	1 315 €	13 877 €	17 083 €
Suède	58 802 €	14 058 €	44 743 €	- €	10 094 €	34 649 €	2 815 €	26 968 €	31 834 €
Tchéquie	27 403 €	6 922 €	20 481 €	2 376 €	1 846 €	16 259 €	1 110 €	12 254 €	15 149 €
Moyenne UE27	42 452 €	7 104 €	35 348 €	4 191 €	5 820 €	25 336 €	1 703 €	18 819 €	23 633 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	43 335 €	7 175 €	36 160 €	4 186 €	5 946 €	26 028 €	1 757 €	19 064 €	24 271 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 6 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2025)

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2025		Salaire complet permettant au salarié moyen de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	73 619 €	38 021 €	51,6%	35 597 €	08-juil	4 / 28	207 €
Autriche	74 144 €	39 558 €	53,4%	34 586 €	14-juil	3 / 28	214 €
Belgique	73 127 €	39 460 €	54,0%	33 667 €	16-juil	2 / 28	217 €
Bulgarie [iii]	14 859 €	5 846 €	39,3%	9 013 €	24-mai	24 / 28	165 €
Chypre [iv]	32 723 €	10 216 €	31,2%	22 506 €	24-avr	27 / 28	145 €
Croatie [v]	22 129 €	9 186 €	41,5%	12 944 €	01-juin	22 / 28	171 €
Danemark	65 753 €	26 554 €	40,4%	39 199 €	28-mai	23 / 28	168 €
Espagne	39 481 €	17 748 €	45,0%	21 733 €	14-juin	13 / 28	182 €
Estonie	28 894 €	12 015 €	41,6%	16 879 €	01-juin	21 / 28	171 €
Finlande	63 999 €	28 804 €	45,0%	35 194 €	14-juin	12 / 28	182 €
France	62 282 €	33 882 €	54,4%	28 400 €	18-juil	1 / 28	219 €
Grèce	28 782 €	13 020 €	45,2%	15 762 €	15-juin	11 / 28	183 €
Hongrie	19 543 €	9 051 €	46,3%	10 492 €	19-juin	8 / 28	186 €
Irlande	66 518 €	25 813 €	38,8%	40 705 €	22-mai	25 / 28	164 €
Italie	43 540 €	21 578 €	49,6%	21 962 €	30-juin	5 / 28	198 €
Lettonie	22 937 €	9 953 €	43,4%	12 984 €	08-juin	17 / 28	177 €
Lituanie	23 824 €	9 957 €	41,8%	13 866 €	02-juin	20 / 28	172 €
Luxembourg	84 269 €	36 321 €	43,1%	47 948 €	07-juin	19 / 28	176 €
Malte [vi]	24 177 €	6 937 €	28,7%	17 240 €	15-avr	28 / 28	140 €
Pays-Bas	76 742 €	34 957 €	45,6%	41 785 €	16-juin	10 / 28	184 €
Pologne	24 182 €	10 664 €	44,1%	13 518 €	10-juin	16 / 28	179 €
Portugal	29 347 €	12 682 €	43,2%	16 664 €	07-juin	18 / 28	176 €
Roumanie [vii]	17 368 €	8 045 €	46,3%	9 323 €	19-juin	7 / 28	186 €
Royaume-Uni	66 207 €	23 117 €	34,9%	43 090 €	08-mai	26 / 28	154 €
Slovaquie	22 929 €	10 991 €	47,9%	11 938 €	24-juin	6 / 28	192 €
Slovénie	30 960 €	13 877 €	44,8%	17 083 €	13-juin	14 / 28	181 €
Suède	58 802 €	26 968 €	45,9%	31 834 €	17-juin	9 / 28	185 €
Tchéquie	27 403 €	12 254 €	44,7%	15 149 €	13-juin	15 / 28	181 €
Moyenne UE27	42 452 €	18 819 €	44,3%	23 633 €	11-juin	27 pays	180 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	43 335 €	19 064 €	44,0%	24 271 €	10-juin	28 pays	179 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 7 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2025)

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allemagne	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.	4-juil.	3-juil.	6-juil.	5-juil.	7-juil.	8-juil.
Autriche	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	15-juil.	12-juil.	14-juil.
Belgique	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.	16-juil.	16-juil.	15-juil.	15-juil.	15-juil.	16-juil.
Bulgarie	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai						
Chypre	13-mars	13-mars	3-mars	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.	13-avr.	14-avr.	15-avr.	16-avr.	21-avr.	24-avr.
Croatie					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin	11-juin	6-juin	9-juin	30-mai	31-mai	1-juin
Danemark	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin	30-mai	30-mai	31-mai	30-mai	30-mai	28-mai
Espagne	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	9-juin	7-juin	8-juin	10-juin	14-juin
Estonie	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai	28-mai	31-mai	30-mai	1-juin	28-mai	1-juin
Finlande	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin	13-juin	15-juin	14-juin	5-juin	14-juin	14-juin
France	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.	19-juil.	19-juil.	17-juil.	17-juil.	17-juil.	18-juil.
Grèce	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.	22-juin	14-juin	14-juin	11-juin	12-juin	15-juin
Hongrie	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.	28-juin	25-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin
Irlande	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.	17-mai	20-mai	14-mai	15-mai	16-mai	22-mai
Italie	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	7-juil.	5-juil.	3-juil.	3-juil.	30-juin
Lettonie	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin	16-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	8-juin
Lituanie	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin	27-mai	27-mai	29-mai	29-mai	27-mai	2-juin
Luxembourg	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin	3-juin	4-juin	2-juin	10-juin	13-juin	7-juin
Malte	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.	19-avr.	23-avr.	26-avr.	27-avr.	2-mai	15-avr.
Pays-Bas	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin	21-juin	20-juin	21-juin	16-juin	13-juin	16-juin
Pologne	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	12-juin	12-juin	10-juin	6-juin	8-juin	10-juin
Portugal	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin	11-juin	11-juin	13-juin	12-juin	13-juin	7-juin
Roumanie	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin							
Royaume-Uni	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai	8-mai	11-mai	14-mai	9-mai	1-mai	8-mai
Slovaquie	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin	20-juin	21-juin	21-juin	22-juin	20-juin	24-juin
Slovénie	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin	11-juin	12-juin	8-juin	9-juin	10-juin	13-juin
Suède	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	21-juin	18-juin	17-juin
Tchéquie	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	9-juin	7-juin	8-juin	10-juin	13-juin
Moyenne UE27	12-juin	12-juin	11-juin	15-juin	16-juin	16-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	13-juin	12-juin	11-juin	10-juin	11-juin	11-juin
Moyenne ex UE28 (avec UK)	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	12-juin	11-juin	11-juin	10-juin	9-juin	10-juin	10-juin

Calculs réalisés avec



7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération sociale et fiscale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

Les salaires bruts

Ils sont extraits des données de l'OCDE (*Taxing Wages, Total gross earnings before taxes in national currency*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les charges patronales et salariales

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

L'impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur taux plein de TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %.

En 2024, l'Estonie a augmenté son taux plein de 20 à 22 % à partir du 1^{er} janvier et le Luxembourg est repassé de 16 à 17 %, suite à l'abandon des mesures temporaires liées à la crise de Covid-19. En 2025,

la Slovaquie a augmenté son taux standard de 20 à 23 %, supprimé son taux intermédiaire à 10 % et créé un nouveau taux réduit à 19 %.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est probablement de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre²⁴, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA²⁵.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne, elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible une fois le logement payé (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). Dans une analyse de 2008, Ruiz et Trannoy considéraient que la fiscalité indirecte totale représentait de l'ordre de 12,32 % du revenu disponible brut des ménages²⁶. Des travaux plus récents considèrent que le poids effectif de la TVA dans la consommation des ménages est supérieur, autour de 13 % selon le CPO²⁷ et de 13,4 % selon l'INSEE²⁸. Eurostat estime qu'en 2020 la TVA représente 10 % du revenu disponible brut (RDB) d'un ménage médian, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux²⁹.

8. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts sur les personnes physiques et morales liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance, en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi prendre un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 38,5 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2021, 48 % n'avaient qu'une part³⁰.

Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

Non, cela ne crée pas de biais. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 8 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente le poids le plus faible de l'UE. Les données d'Eurostat montrent que la pression fiscale et sociale des ménages médians est homogène, la composition ayant peu d'effets³¹. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects,

le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge. Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas réintégrer les prestations publiques dans le pouvoir d'achat ?

Le salarié ne contrôle pas directement les prestations publiques. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est, en effet, indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'évade ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'UE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient régulièrement.

Précisons que nos calculs sont faits en intégrant toutes les prestations sociales obligatoires publiques (sécurité sociale...) ou privées (mutuelles, fonds de pension...). Cela permet d'avoir une comparaison la plus homogène possible, contrairement aux études se focalisant sur les seules taxes finançant s les prestations sociales publiques. Ces dernières aboutissant à des résultats déséquilibrés, selon que les pays confient un rôle plus ou moins important aux opérateurs privés de protection sociale³².

9. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe.....	10
Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2025 (en % du salaire payé par l'employeur).....	13
Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2025	8
Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE	11
Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro	12
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2025	15
Figure 5 : En France, la fiscalité pénalise le pouvoir d'achat plus qu'ailleurs.....	16
Figure 6 : Impact de la fiscalité sur le pouvoir d'achat du salarié moyen français en 2025	18
Figure 7 : En France, le rapport qualité/prix des retraites est moyen	22
Figure 8 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE	24
Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE.....	25
Figure 10 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie dans l'UE.....	26
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel	17
Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des coûts employeur proches ...	20
Tableau 3 : Des pays fiscalisant moins les salariés moyens ont plus de dépenses sociales	21
Tableau 4 : En France, le sous-développement de la capitalisation retraite pénalise le pouvoir d'achat des salariés	23
Tableau 5 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et TVA (2025)...	27
Tableau 6 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2025)	28
Tableau 7 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2025)	29
Zoom 1 : L'Autriche n°3 depuis 2023 grâce à l'abandon de la « progression à froid ».....	14
Zoom 2 : La Belgique n°2 grâce à son « tax shift ».....	14
Zoom 3 : La France n°1 en dépit du remplacement du CICE.....	14
Zoom 4 : Une anomalie, Île-de-France Mobilités financée par la fiche de paie.....	19

NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». Salin, P. (2014). *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Calculs Institut économique Molinari au titre de 2023 d'après Eurostat (2024), Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses, lignes D2 D5 D61 D91 D995, table https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/GOV_10A_MAIN__custom_12143349/default/table?lang=fr

³ Federal Ministry Republic of Austria. (2022, 14 septembre). Government decides to abolish cold progression (bracket creep) [Communiqué de presse]. Repéré à [https://bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-\(bracket-creep\)-.html](https://bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-(bracket-creep)-.html)

⁴ Chambre de commerce autrichienne (2024, 1^{er} janvier). <https://www.wko.at/en/current-values>.

⁵ 7sur7. (2017, 11 août). Le taxshift entraînera la création de 52.100 emplois, selon la BNB. *7sur7.be*. Repéré à <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entraînera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f/>

⁶ L'Echo. (2019, 7 juin). L'économie belge plus résiliente que prévu. *L'Echo*. Repéré à <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

⁷ Aussiloux, V., Frocrain, P., Harfi, M., Lallement, R. et Tabarly, G. (2020). *Les politiques industrielles en France - Evolutions et comparaisons internationales* (p. 260). Paris : France Stratégie. Repéré à https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-politique_industrielle-novembre.pdf

⁸ Debouzy, I. et Reffet-Rochas. (2022). *Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 145* (p. 4). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379>

⁹ Banque de France. (2025). *La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2024* (p. 46). Paris. Repéré à https://www.banque-france.fr/system/files/2025-07/BDP2024_web.pdf

¹⁰ Harberger, A. C. (1962). The Incidence of the Corporation Income Tax. *The Journal of Political Economy*, 70(3), pages 215-240.

¹¹ Fuest, C., Peichl, A. et Sieglösch, S. (2017). *Do Higher Corporate Taxes Reduce Wages? Micro Evidence from Germany* ([Ifo Working Papers] n° 241) (p. 86). Leibniz Institute for Economic Research at the University of Munich. Repéré à <https://www.ifo.de/DocDL/wp-2017-241-fuest-peichl-sieglösch-corporate-taxes.pdf>

¹² Eurostat (2025, 11 juillet). Dépenses de protection sociale [spr_exp_sum] et [tps00098], données au titre de 2023.

¹³ Palier, B. (2007). Du salaire différé aux charges sociales : les avatars du financement de la protection sociale. *Regards croisés sur l'économie*, 1(1), 174-181. doi:[10.3917/rce.001.0174](https://doi.org/10.3917/rce.001.0174)

¹⁴ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2024). *Les retraités et les retraites - édition 2024* (p. 257). Paris. Repéré à <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf>

¹⁵ <https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/recueil-statistique-2019.html>, Titre 2.

¹⁶ Conseil d'orientation des retraites. (2025). *Evolutions et perspectives des retraites en France* ([Rapport annuel du COR]) (p. 242). Paris : Conseil d'orientation des retraites, p. 122.

¹⁷ Voir Marques, N., & Philippe, C. (2025). Relancer l'innovation en Europe en développant l'épargne et les capitaux longs. Comblent plus de 19 000 milliards d'euros de déficits de capitalisation boursière et d'épargne retraite dans l'Union européenne. Institut économique Molinari. <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2025/05/etude-relancer-innovation-en-europe-2025.pdf> et Institut économique Molinari et CroissancePlus. (2021). *Pour une réforme des retraites qui réponde aux enjeux français - Compétitivité, emploi,*

innovation avec la capitalisation pour tous (p. 88). Paris. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2021/09/etude-retraites-croissanceplus-molinari.pdf>

¹⁸ OCDE. (2025). Pension Markets in Focus Preliminary 2024 data. Paris. Repéré à <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/asset-backed-pensions/PMF%202025%20-%20Preliminary%202024.pdf>

¹⁹ Marques, N. (2023). *Le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite* (p. 24). Paris-Bruxelles : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/11/etude-epargne-retraite-2023.pdf>

²⁰ Marques, N. (2023). *Retraites, mécomptes et déficits publics*. Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/06/etude-retraites-mecomptes-et-deficits-publics2023.pdf>

²¹ Marques, N. (2024). *Retraites, mécomptes et déficits publics* (p. 52). Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2024/06/etude-retraites-mecomptes-et-deficits-publics2024.pdf>, p. 21.

²² Eurostat. (2025, 16 juin). Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ILC_PW01]. Repéré à https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PW01/default/table

²³ Helliwell, J. F., Layard, R., Sachs, J. D., Neve, J.-E. D., Aknin, L. B. et Wang, S. (2025). *World Happiness Report 2025*. Repéré à <https://worldhappiness.report/ed/2025/>

²⁴ Selon l'INSEE, les ménages consacrent en moyenne 16,3 % de leur consommation aux dépenses de logement cf. INSEE FOCUS N°203 paru le 15/09/2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4764315/IF-203-diffusion.xlsx>

²⁵ Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_mded01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mded01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

²⁶ Ruiz, N. et Trannoy, A. (2008). Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation. *Économie et Statistique*, (413). Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376872/ES413B.pdf>, p. 27.

²⁷ Fouilleron, A. (2015). *La taxe sur la valeur ajoutée* ([Rapport particulier] n° 6) (p. 172). Repéré à <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20151216-rapport-Fouilleron-TVA-et-dependes-publiques.pdf>, page 25, donnée au titre de 2014.

²⁸ Calcul sur la France fait d'après Georges-Kot, S. (2015). *Impact distributif de la TVA sur le cycle de vie* ([Documents de travail] n° G2015/12). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381136> : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

²⁹ Eurostat. (2024). Distribution de la part du revenu brut des ménages payée au titre de la TVA par âge de la personne de référence (icw_tax_01) [Statistiques expérimentales]. doi:10.2908/ICW_TAX_01

³⁰ Direction Générale des Finances Publiques. (2021, 6 décembre). Annuaire statistique 2019 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Repéré à <https://static.data.gouv.fr/resources/annuaire-statistique/20211206-152555/annuaire-statistique-2019.zip>, tableaux par 14 et 18.

³¹ Eurostat. (2024). Distribution of direct and indirect taxes paid by households as a percentage of their gross income by household type (icw_tax_08) [Experimental statistics]. doi:10.2908/ICW_TAX_08

³² L'étude *Taxing wages* de l'OCDE n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de comparer coût du travail et pouvoir d'achat pour deux raisons. D'une part, certaines taxes sont omises, tel le versement transport représentant

jusqu'à 2,95 % des salaires bruts en Ile-de-France. D'autre part, certaines cotisations obligatoires ne sont pas prises en compte par l'OCDE, au motif qu'elles financeraient des prestations produites par des acteurs privés, assureurs santé ou retraite. Le choix méthodologique de l'OCDE pose problème lorsqu'on veut comparer le coût du travail d'un pays à un autre, *Taxing wages* faisant apparaître des coûts du travail artificiellement faibles et des pouvoir d'achat artificiellement élevés dans certains pays, tels que les Pays-Bas pour lesquels l'OCDE n'intègre pas dans ses calculs ni les cotisations obligatoires aux assurance santé privées, ni les cotisations obligatoires aux fonds de pension.

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a enseigné l'économie puis a été en charge de la création et de la commercialisation de produits d'épargne dans de grands groupes bancaires français. Il publie fréquemment des chroniques pour *Capital*, *L'Opinion*, *L'Express* et *Le Point*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteure en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie régulièrement des chroniques dans les *Echos*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est consultant et chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

Snowdon, C. (2025). *Indicateur 2025 des Etats-moralisateurs*, 6ème édition, octobre, 52 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2025). *Relancer l'innovation en Europe en développant l'épargne et les capitaux longs*, mai, 30 pages.

Sapy, G. (2025). *Pourquoi la France doit absolument pérenniser son choix historique de l'énergie nucléaire*, décembre, 20 pages.

Marques, N. (2025). *Provisionner les retraites des fonctionnaires pour restaurer les finances publiques*, janvier, 36 pages.

Marques, N. (2024). *Le mythe d'une agriculture française assistée et grande gagnante de la PAC*, juillet, 26 pages.

Marques, N. (2024). *Retraites, mécomptes et déficits publics*, juin, 52 pages.

Marques, N. (2023). *Le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite*, décembre, 24 pages.

Bentata, P (2023). *Education, la France encore en retard. Evaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 24 pages.

Marques, N. (2023). *Provisionner pour économiser sans rogner les retraites, l'exemple du Sénat*, juin, 33 pages.

Marques, N. et Portuese, A. (2023). *Télécoms et innovation, donner la priorité à la création de richesse plutôt qu'à la redistribution*, avril, 60 pages.

Philippe, C., (2023). *Le point sur le Covid et ses possibles impacts économiques durables*, février, 13 pages.

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-32-6